

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CAMI AERO sur la commune principale de l'AIOT 3 Cours de l'Industrie 64510 Assat.

La référence de votre dossier est A-4-7K7S5HA5M et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/04/2024 à 11h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0005202507**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **33848195500015**

Raison sociale **SAFRAN HELICOPTER ENGINES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**AVENUE BORDES**

**64510 BORDES**

## Signataire

Qualité : **Chef d'établissement**

## Référent

Fonction : **responsable Environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CAMI AERO**

Description des activités :

**CAMI AERO est un atelier Safran Helicopter Engines installé sur la zone Aéropolis de Bordes-Assat, dans les anciens locaux de Metallic'Adour. C'est un atelier mutualisé et dédié à l'acquisition des compétences en usinage grâce à l'alternance. Il comportera des machines industrielles exploitées pour le travail mécanique des métaux : fraiseuses et tours conventionnels, commandes numérique et centres d'usinage. Il est géographiquement et en terme d'exploitation complètement indépendant du site de Bordes, situé à quelques centaines de**

mètres. L'atelier ne dispose d'aucune utilités communes (énergie/eau...) avec l'établissement de Bordes, et est indépendant en terme d'accès et de protection du périmètre géographique.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **3 Cours de l'Industrie 64510 Assat**

X : 432460

Y : 6243359

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					Fraiseuses conventionnelles

2560	2560-2	Travail mécanique des métaux et alliages	320 kW	DC	(5) : 40 kW au total / Tours conventionnels (5) : 100 kW au total / Tours numériques (5) : 100 kW au total / Centres d'usinage (4) : 100 kW au total
------	--------	--	--------	----	---

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets dangereux : 15 02 02, transférés et pris en charge sur notre site de Bordes puis évacués vers SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENEES**  
**Déchets banaux : 0 03 01: transférés et pris en charge sur notre site de Bordes puis évacués vers SUEZ RV SUD OUEST (Lons) TOURNURES**  
**ALU : 12 01 01 transférés et pris en charge sur notre site de Bordes puis évacués vers PERISSER**  
**TOURNURES ACIER : 16 01 17 transférés et pris en charge sur notre site de Bordes puis évacués vers PERISSER**  
**HUILES SOLUBLES : 12 01 09 \* transférés et pris en charge sur notre site de Bordes puis évacués SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRENEES**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Camions pompiers SAFRAN disposant de 3 m cube de réserve armée**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**L'installation sera surveillée par de la détection incendie, dont l'activation sera reportée au poste de garde de l'établissement Safran Helicopter Engines de Bordes, situé à environ 200 m. En cas d'alarme, les équipiers d'interventions incendie (E3I), présents 24/24 7/7 toute l'année sur le site de Bordes pourront intervenir avec des moyens dédiés de lutte contre l'incendie. Ils disposent de deux camions d'interventions armés en permanence, avec émulseurs et réserve d'eau. Ils disposeront d'une consigne d'intervention leur permettant d'intervenir rapidement et efficacement (Coupure énergie et fluide, mise en œuvre du désenfumage...) En première intention, ce sont les personnels d'exploitation de l'installation qui pourront également intervenir, à l'aide d'extincteurs**

**(Implantation conforme norme APSAD). Des dispositifs d'obturation des réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement seront implantés sur place. Leur mise en œuvre sera explicitée dans la consigne d'intervention des E3I.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)